

Une large intersyndicale appelle à la grève mardi 31 mars. Cette fois, le mouvement concerne exclusivement l'Education nationale. Parmi les principales revendications qui seront portées, le SNE soutient et partage les suivantes :

- l'amélioration des conditions de travail de tous les personnels,
- une revalorisation salariale sans contrepartie,
- le refus des suppressions de postes,
- la révision de la carte de l'éducation prioritaire
- le refus des restrictions de temps partiel.

Le SNE considère toujours que la grève demeure le moyen à employer quand tous les autres ont échoué. **Aujourd'hui, la situation de blocage est patente.** Les revendications que les syndicats portent sont entendues mais bien trop peu sont écoutées. **La logique des choix purement comptables l'emporte** sur toute autre considération. **Les réponses apportées aux conséquences des dérives de l'école inclusive sont très insuffisantes.**

C'est pour toutes ces raisons que le SNE soutient l'appel à la grève du 31 mars et invite tous les collègues qui le peuvent à rejoindre ce mouvement et à participer aux manifestations et rassemblements qui seront organisés.

Il nous est souvent rappelé qu'être fonctionnaires et enseignants ou AESH nous oblige à respecter un certain nombre de règles, à adopter certaines postures. Il en va aussi ainsi pour nos IEN. C'est la sauvegarde de cette réciprocité qui a sous-tendu l'action que nous évoquons avec vous cette semaine.

Et si vous convoquiez votre IEN ?

C'est presque ce qu'a réalisé une équipe pédagogique ligérienne que nous avons accompagnée dans sa démarche. Le dialogue s'était tendu avec l'IEN, au point que la vie professionnelle des collègues s'en était trouvée fort désagréablement perturbée. La nécessité de rééquilibrer et de clarifier les échanges était patente. **Forte de l'appui du SNE, l'équipe a conclu qu'il lui fallait se confronter avec l'IEN pour mettre les problèmes sur la table et retrouver de la sérénité.**

Demande fut donc adressée à l'IEN qui a accepté le principe de l'entretien et la présence d'un délégué du SNE. Il n'y eût point de coup de baguette magique, mais les points de vues et les appréciations réciproques ont été exposés au grand jour. De nouvelles bases de dialogue ont pu être posées. L'avenir nous dira si les solutions s'avèrent bonnes et pérennes. **Aujourd'hui, c'est une dynamique positive qui a été lancée.** Nous espérons qu'elle va perdurer et restons bien évidemment disponibles en cas de besoin, y compris pour vous.

Sorties scolaires : tout organiser dans les règles de l'art

Les sorties scolaires font partie de la vie d'une classe. Nous sortons tous de l'école plusieurs fois par an avec nos élèves. **Avec l'habitude, nous croyons connaître et respecter les règles qui régissent cette opération**, cela peut se révéler être une erreur aux conséquences importantes en cas d'incident lors de la sortie. D'où l'importance de nous renseigner sur ce qui est autorisé ou non, obligatoire ou pas.

[Le guide des sorties et voyages scolaires dans le premier degré \(à consulter et télécharger ici\)](#) est un outil incontournable. Il présente, type de sortie par type de sortie, tout ce qu'il est nécessaire de savoir pour organiser vos sorties dans le respect des textes en vigueur, ce qui vous permettra d'être protégé en cas d'accident.

Revenir à la normalité dans une école passe parfois, comme le mouvement, par l'application de procédures clairement définies. Pour gérer plus lucidement, si vous le sollicitez, le SNE est là pour vous accompagner.

Inclusion : quand un protocole de gestion de crise est posé

Toutes les écoles rencontrent ou rencontreront des enfants qui, par moments, ne parviennent pas à être ou à rester élèves. Leurs explosions diverses et variées amènent parfois à **rédiger un protocole de gestion de crise en lien avec la famille et l'IEN**. L'objectif est de replacer cet enfant dans ce qui est acceptable à l'école, car, avant d'en arriver là, les adultes et les autres élèves ont enduré en serrant les dents des comportements qui ne seraient tolérés d'aucun autre élève. L'excuse du "ce n'est pas de sa faute" fait souvent long feu.

Une fois le protocole posé, la difficulté consiste à diminuer ce qui était accepté jusqu'alors. Resituer cet enfant en tant qu'élève, faire appel aux parents ou recourir à une aide extérieure permet de reprendre un peu le contrôle, de mettre en évidence aux yeux de tous ce qui ne va pas. La situation mieux comprise pourra être mieux gérée. Des solutions autrefois refusées (RASED, aide extérieure, orientation...) peuvent se révéler souhaitables. **Poser un protocole de gestion de crise et s'y conformer est un travail exigeant, mais c'est parfois la seule possibilité de débloquer une situation.**

Ni les élèves ni les adultes n'ont à supporter l'intolérable dans les classes. Le SNE est là pour vous aider à cela.

Que ce soit lors des instances ou face à un événement grave, le SNE a choisi de vous présenter quelques éléments positifs qui ont parsemé l'actualité locale de cette semaine.

CAPD recours dans le Rhône le 2 mars

Le SNE est honoré et fier d'avoir été l'une des seules organisations syndicales à avoir été mandatées par des collègues pour défendre leur dossier. **Nous avons eu la satisfaction d'obtenir gain de cause pour la moitié d'entre eux.**

886 PE avaient été évalués en 2024/2025. 35 recours gracieux ont été formulés, 3 ont été acceptés. Sur les 32 refus, 12 collègues ont saisi la CAPD. Nous constatons chaque année une baisse des demandes de ces recours de la part des collègues du département. Les avis lors du rendez-vous du 9ème échelon sont les plus contestés. **Lors de cette CAPD, 40% des recours présentés ont connu une issue favorable.**

Le nouveau DASEN a rappelé qu'il existe une grille à la disposition des IEN pour les évaluations et que, s'il prêtait une grande importance à leur avis, il regardait aussi attentivement les observations des collègues évalués. Il a rappelé qu'il était aussi à l'écoute des arguments des organisations syndicales qui défendent les dossiers en instance et que certains items, notamment le 1er, revêtent une importance capitale pour lui.

Nous vous conseillons donc, si vous le jugez nécessaire, de faire remonter vos observations en juillet, lorsque vous recevez le compte-rendu de votre rendez-vous sur SIAE puis d'intenter un recours gracieux, voire de saisir la CAPD.

CAPD recours dans l'Ain le 27 février

Cette CAPD, à laquelle nous avons siégé, fut l'occasion d'un constat agréable pour les collègues du département. Les syndicats, SNE compris, incitent les collègues qui ne se sentent pas satisfaits par l'avis final de leur rendez-vous de carrière à intenter un recours gracieux. Ils ont été 8 sur plus de 330 à se lancer. Sur les huit réponses qui leur ont été données, une seule a été jugée insuffisante par un collègue au point de saisir la CAPD. **Le SNE veut voir là le signe que le dispositif des rendez-vous de carrière est désormais intégré dans la pratique des enseignants, des IEN et des services au point de parvenir à satisfaire la quasi-intégralité des personnes concernées.** C'est une réussite collective qu'il faut savoir apprécier et qui mérite d'en appeler d'autres.

Une collègue sauvagement agressée dans l'Ain

La collègue en question exerce dans une école réputée tranquille. Suite à de premiers incidents, elle bénéficiait déjà de la protection fonctionnelle. Elle a été violemment prise à

parti par un couple de parents d'élèves de sa classe. **L'administration lui a apporté un soutien sans faille.** Placée en arrêt, son IEN et la DSDEN la suivent régulièrement. **La réaction judiciaire ne s'est pas faite attendre.** Les agresseurs ont été placés en garde à vue et ont été présentés devant le juge dans le cadre d'une comparution immédiate.

Cette affaire appelle deux remarques.

La première est négative. Comment peut-on en arriver à se rassurer en se disant que la police et les juges interviennent pour protéger les enseignants dans l'exercice de leur métier ? **Le monde de l'école se teinte d'une violence inimaginable il y a quelques années encore.** La seconde remarque est plus positive. L'institution a été à la hauteur de la gravité des actes perpétrés, la justice a réagi rapidement. C'est **un double signal fort qui affirme une ferme volonté de protéger les enseignants.**